



Résiliation d'un abonnement visiophone acn

Par **ocean64**, le **17/08/2009** à **16:15**

Bonjour,

j'ai acheté 1 visiophone acn avec abonnement d'1 an reconductible début 2009. je n'ai pas signé de contrat, tout c'est fait par internet et les prélèvements par carte bancaire.

je veux cesser mon abonnement.

ma question: les contrats abonnement téléphoniques via le net sans écrits sont-ils valables?

conditions générales :

reps.acneuro.com/ACN-Europe_files/.../DPS_TCs_FR.pdf -

merci

Par **Russel**, le **20/08/2009** à **11:23**

Bonjour,

Tu as une période d'engagement de 12 mois.

Sur internet, tu as des "conditions générales de vente" que tu dois lire à chaque fois ou les imprimer. Sur l'abonnement de ce visio, comme chez Orange ou SFR, tu t'es engagé pour 12 mois.

Désolé mais il est préférable d'aller au bout de ton contrat.